



## **Groupe Sanef**

# **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

<b>ETATS DE SYNTHESE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL</b> .....	<b>4</b>
<b>2. BILAN CONSOLIDE</b> .....	<b>6</b>
<b>3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>7</b>
<b>4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE</b> .....	<b>8</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b> .....	<b>9</b>
<b>1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE</b> .....	<b>9</b>
<b>2 METHODES COMPTABLES</b> .....	<b>10</b>
2.1 REFERENTIEL COMPTABLE .....	10
2.2 ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES .....	11
2.3 METHODE DE CONSOLIDATION .....	11
2.4 METHODE DE CONVERSION .....	12
2.5 INFORMATION SECTORIELLE.....	12
2.6 ECART D'ACQUISITION .....	12
2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	12
2.7.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE .....	12
2.7.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	13
2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	13
2.9 TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION, DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	13
2.10 INSTRUMENTS FINANCIERS .....	14
2.10.1 ACTIFS FINANCIERS NON DERIVES .....	14
2.10.2 PASSIFS FINANCIERS NON DERIVES .....	15
2.10.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES .....	15
2.11 STOCKS .....	15
2.12 CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS .....	15
2.13 COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES .....	16
2.14 CAPITAUX PROPRES.....	16
2.15 REMUNERATION DU PERSONNEL EN ACTIONS.....	16
2.16 CHARGES D'INTERETS.....	16
2.17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES.....	16
2.18 ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES.....	17
2.19 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	17
2.20 ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES.....	17
2.21 DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	17
2.22 ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	18
2.23 NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR.....	19
<b>3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE</b> .....	<b>20</b>
3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	20
3.1.1 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE .....	21
3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES .....	22
3.3 ACHATS ET CHARGES EXTERNES .....	23
3.4 CHARGES DE PERSONNEL .....	24
3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES .....	25
3.6 IMPOTS ET TAXES .....	26
3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	27
3.8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS .....	27
3.9 IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	28

3.10	RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES.....	29
3.11	ECART D'ACQUISITION .....	29
3.12	ACTIFS ET PASSIFS LIES A CES ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE .....	29
3.13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	30
3.14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	31
3.15	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS.....	33
	3.15.1 VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES .....	33
	3.15.2 ANALYSE DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDES .....	35
	3.15.3 INSTRUMENTS DERIVES.....	35
	3.15.4 INFORMATIONS SUR LES PRETS ET CREANCES EN ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS .....	36
3.16	CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION .....	36
3.17	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	37
3.18	CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION.....	37
3.19	PROVISIONS.....	37
3.20	ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES .....	38
	3.20.1 REGIMES POST-EMPLOI A PRESTATIONS DEFINIES .....	39
	3.20.2 AUTRES AVANTAGES LONG TERME.....	41
3.21	PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES.....	42
3.22	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES.....	43
3.23	PASSIFS EVENTUELS .....	44
3.24	GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES .....	46
	3.24.1 RISQUES DE MARCHE.....	46
	3.24.2 RISQUES DE CREDIT .....	50
	3.24.3 RISQUES DE LIQUIDITE.....	50
3.25	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES .....	52
3.26	AGREGATS FINANCIERS.....	53
3.27	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE .....	53

<b>ETATS DE SYNTHESE</b>
--------------------------

**1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2013	2012
<b>Produits opérationnels</b>		<b>1 646 119</b>	<b>1 619 092</b>
Chiffre d'affaires	3.2	1 617 654	1 603 956
<i>dont chiffre d'affaires hors construction</i>		<i>1 553 268</i>	<i>1 495 480</i>
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>		<i>64 386</i>	<i>108 476</i>
Autres produits	3.5	28 465	15 136
<b>Charges opérationnelles</b>		<b>(962 645)</b>	<b>(948 911)</b>
Achats et charges externes	3.3	(203 545)	(224 348)
<i>dont charges de construction</i>		<i>(64 386)</i>	<i>(108 476)</i>
Charges de personnel	3.4	(204 431)	(193 841)
Autres charges	3.5	(15 395)	(6 746)
Impôts et taxes	3.6	(198 368)	(195 792)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(340 906)	(328 184)
<b>Bénéfice opérationnel</b>		<b>683 474</b>	<b>670 181</b>
Charges d'intérêts	3.8	(185 015)	(196 946)
Autres charges financières	3.8	(22 555)	(28 319)
Produits financiers	3.8	32 620	22 694
<b>Bénéfice avant impôt</b>		<b>508 524</b>	<b>467 610</b>
Impôt sur les résultats	3.9	(192 052)	(168 894)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	3.1	(12 094)	(11 828)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>304 378</b>	<b>286 888</b>
Part revenant aux intérêts non contrôlants		19	15
<b>Dont part attribuable à l'actionnaire de Sanef</b>		<b>304 359</b>	<b>286 873</b>

	3.10		
Résultat par action <i>(en euros)</i>		3,97	3,74
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		3,97	3,74
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132

Les informations présentées pour l'année 2012 ne sont pas retraitées de l'application d'IAS19 révisée car les impacts de l'application de cette norme sont jugés non significatifs.

## Autres éléments du résultat global :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>304 378</b>	<b>286 888</b>
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	(2 483)	(9 970)
Effet impôts	855	3 433
<b><i>Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat</i></b>	<b><i>(1 628)</i></b>	<b><i>(6 537)</i></b>
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	1 337	(473)
Effet impôts	(460)	163
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	6 236	1 098
<b><i>Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat</i></b>	<b><i>7 113</i></b>	<b><i>788</i></b>
<b>Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres</b>	<b>5 485</b>	<b>(5 749)</b>
<b>Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice</b>	<b>309 863</b>	<b>281 139</b>
Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	309 844	281 124
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	19	15

*Les informations présentées pour l'année 2012 ne sont pas retraitées de l'application d'IAS19 révisée car les impacts de l'application de cette norme sont jugés non significatifs.*

**2. BILAN CONSOLIDE**

<b>ACTIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
Ecart d'acquisition	3.11	6 716	6 716
Immobilisations incorporelles	3.13	4 036 573	4 218 418
Immobilisations corporelles	3.14	206 156	194 089
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	33 605	39 772
Actifs financiers non courants	3.15	76 192	110 832
Impôts différés actif		38 816	11 670
<b>Total actifs non courants</b>		<b>4 398 058</b>	<b>4 581 497</b>
Stocks		11 325	11 709
Créances clients et autres créances	3.16	304 632	281 031
Actifs financiers courants	3.15	12 797	22 235
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.17	379 513	44 278
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12	3 994	19 850
<b>Total actifs courants</b>		<b>712 261</b>	<b>379 102</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>5 110 319</b>	<b>4 960 599</b>

<b>PASSIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
Capital	3.18	53 090	53 090
Primes	3.18	654 413	654 413
Réserves consolidées et résultat		(101 735)	(196 306)
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>605 768</b>	<b>511 197</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>94</b>	<b>100</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>605 862</b>	<b>511 297</b>
Provisions non courantes	3.19	277 012	277 883
Engagements sociaux différés	3.20	45 790	42 463
Dettes financières non courantes	3.21	3 238 110	3 125 231
<b>Total dettes non courantes</b>		<b>3 560 912</b>	<b>3 445 577</b>
Provisions courantes	3.19	10 335	7 033
Dettes financières courantes	3.21	524 069	568 882
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.22	369 266	404 949
Dette d'impôt exigible		35 065	2 106
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12	4 810	20 755
<b>Total dettes courantes</b>		<b>943 545</b>	<b>1 003 725</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>5 110 319</b>	<b>4 960 599</b>

Les informations présentées pour l'année 2012 ne sont pas retraitées de l'application d'IAS19 révisée car les impacts de l'application de cette norme sont jugés non significatifs.

**3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
<b>1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>53 090</b>	<b>654 413</b>	<b>(31)</b>	<b>(196 275)</b>	<b>511 197</b>	<b>100</b>	<b>511 297</b>
Distribution de dividendes				(215 000)	(215 000)	(15)	(215 015)
Charges et produits comptabilisés				309 844	309 844	19	309 863
Rémunération en actions				46	46		46
Autres			(336)	17	(319)	(10)	(329)
<b>31 décembre 2013</b>	<b>53 090</b>	<b>654 413</b>	<b>(367)</b>	<b>(101 368)</b>	<b>605 768</b>	<b>94</b>	<b>605 862</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>53 090</b>	<b>715 288</b>	<b>52</b>	<b>(259 164)</b>	<b>509 266</b>	<b>94</b>	<b>509 360</b>
Distribution de dividendes		(60 875)		(218 485)	(279 360)	(9)	(279 369)
Charges et produits comptabilisés				281 124	281 124	15	281 139
Rémunération en actions				182	182		182
Autres			(80)	65	(15)		(15)
<b>31 décembre 2012</b>	<b>53 090</b>	<b>654 413</b>	<b>(31)</b>	<b>(196 275)</b>	<b>511 197</b>	<b>100</b>	<b>511 297</b>

*Les informations présentées pour l'année 2012 ne sont pas retraitées de l'application d'IAS19 révisée car les impacts de l'application de cette norme sont jugés non significatifs.*

**4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
<b>ACTIVITES OPERATIONELLES</b>		
<b>Bénéfice opérationnel</b>	<b>683 474</b>	<b>670 181</b>
Dotations aux amortissements et provisions	354 139	334 804
Reprises des amortissements et provisions	(9 493)	(398)
Plus et moins values de cession	(1 252)	(343)
Variation des stocks	317	1 200
Variation des clients et autres créances	(14 101)	(6 737)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(65 190)	(90 750)
Impôt payé	(216 654)	(155 645)
	<b>731 240</b>	<b>752 312</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Paiement d'immobilisations corporelles	(61 828)	(59 422)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(110 739)	(101 339)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	354	482
Paiement des immobilisations financières	(313)	(3 366)
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières	19 005	906
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	143	(14 016)
Intérêts perçus	4 154	3 687
Dividendes reçus	82	117
	<b>(149 142)</b>	<b>(172 951)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés à l'actionnaire de Sanef	(215 000)	(279 361)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(15)	(9)
Encaissements provenant d'emprunts	601 398	161 121
Remboursement d'emprunts	(483 600)	(305 680)
Subventions d'investissement (brut)	4 665	2 137
Intérêts payés	(187 360)	(188 929)
Soulte reçue sur cession de swaps	33 495	
	<b>(246 417)</b>	<b>(610 721)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>335 681</b>	<b>(31 360)</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>		
	<b>44 231</b>	<b>75 678</b>
<i>Trésorerie à l'ouverture, y compris la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente</i>	<i>45 690</i>	<i>77 050</i>
<i>Variation de change</i>	<i>(445)</i>	
<b>Trésorerie à la clôture, y compris la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>380 926</b>	<b>45 690</b>
<i>Trésorerie des actifs détenus en vue de la vente</i>	<i>1 413</i>	<i>1 459</i>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>379 513</b>	<b>44 231</b>



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

---

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour Sapn. Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, le réseau en service du groupe est de 1 773 km.

Les contrats de concession, portés par Sanef d'une part et Sapn d'autre part, sont à échéance 2029.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Enfin, des contrats d'entreprise sont signés entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat, qui définissent les programmes d'investissements et la politique tarifaire : les contrats pour la période 2004-2008 ont été signés le 31 décembre 2004. Le contrat d'entreprise entre Sanef et l'Etat pour la période suivante, 2010-2014, est entré en vigueur en 2012 alors que celui de Sapn est toujours en cours de négociation.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

## 2 METHODES COMPTABLES

---

### 2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2013 de Sanef ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2013 ont été les suivantes :

- Révision de la norme IAS 19 « Avantages au personnel » : l'impact principal provient de la constatation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de l'ensemble des coûts des services passés non encore reconnus au 31 décembre 2012 dans la provision pour engagements sociaux postérieurs à l'emploi en contrepartie des réserves consolidées.
- Norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » qui impose la prise en compte du risque de contrepartie ou de crédit dans la réévaluation des instruments financiers de couverture ainsi que des informations complémentaires en annexe.
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS (cycle 2009-2011) de mai 2012 : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS sont applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2013 et concernent 5 normes. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.
- Amendements à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » sur le recouvrement des actifs sous-jacents : cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du groupe en 2013.
- Amendements à la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » relatifs aux informations à fournir sur la compensation d'actifs et de passifs financiers n'a pas d'application dans le groupe en 2013.

Les nouvelles normes suivantes entrent également en vigueur de façon obligatoire à compter des comptes 2013. Elles ne trouvent néanmoins pas à s'appliquer à Sanef, compte tenu de la nature et des activités du groupe et de son organisation :

- Amendements à la norme IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière » relatifs à l'hyperinflation sévère, la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants et le traitement des prêts publics lors de la première adoption des IFRS.
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert »

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances.

## 2.2 Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Sanef ont été arrêtés le 20 février 2014 par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale du groupe approuvera ces comptes, sa réunion étant prévue le 10 avril 2014.

## 2.3 Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de Sanef et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

#### 2.4 *Méthode de conversion*

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

#### 2.5 *Information sectorielle*

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions des autres activités (essentiellement la télématique) sont présentés en note 3.26.

#### 2.6 *Ecart d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

#### 2.7 *Immobilisations incorporelles*

##### 2.7.1 *Immobilisations incorporelles du domaine concédé*

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au

titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en 2029 pour les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

### 2.7.2 *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

### 2.8 *Immobilisations corporelles*

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe Sanef et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

### 2.9 *Tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles*

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à faire coïncider chaque contrat de concession avec une Unité Génératrice de Trésorerie. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles rattachés à l'UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont portées au crédit du compte d'immobilisation concerné.

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du plan stratégique du groupe Sanef, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition du groupe sanef-its est testé au moins annuellement, le groupe sanef-its étant considéré comme une unité génératrice de trésorerie.

## 2.10 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

### 2.10.1 Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction.

A la date d'acquisition, le groupe Sanef détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des trois catégories comptables prévues par la norme IAS 39 pour les actifs financiers. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le résultat net sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspond aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur. Le groupe ne détient aucun actif entrant dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie inclut les créances clients, les créances rattachées à des participations, les dépôts de garantie, les avances financières, les cautionnements et autres prêts et créances. Les prêts et les créances sont comptabilisés sous déduction des dépréciations pour pertes de valeur en cas de risque de non recouvrement. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Cette catégorie inclut principalement les titres de participation non consolidés. Ces actifs sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif. Les gains ou pertes nets des actifs disponibles à la vente constatés en produits et charges correspondent aux dividendes, pertes de valeur et plus ou moins value de cession.

Les actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat comprennent d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme et, d'autre part, les actifs désignés à la juste valeur sur option. Le groupe Sanef n'a pas vocation à détenir et ne détient pas des actifs financiers de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les charges et les produits de l'état du résultat global. Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat, désignés comme tel sur option, incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le résultat net sur les actifs évalués à la juste valeur par le résultat correspond aux produits d'intérêt, variations de juste valeur et plus ou moins values de cession.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides, de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

### 2.10.2 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif qui intègre un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier. Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût historique, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

### 2.10.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

En présence de dérivés ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, la variation de valeur des dérivés est enregistrée en résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

### 2.11 Stocks

Les stocks se composent essentiellement du carburant, du sel et des badges (OBU). Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

### 2.12 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie des montants dus.

### 2.13 Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

### 2.14 Capitaux propres

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes à l'actionnaire de Sanef sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par l'actionnaire.

### 2.15 Rémunération du personnel en actions

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

### 2.16 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

### 2.17 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance et de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration). Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art, et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».



### 2.18 Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité de la filiale Sapn bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice des dirigeants du groupe Sanef a été mis en place en 2005.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classé en charges financières; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

Les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements post-emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

### 2.19 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe Sanef comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 2.7). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IAS 11 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Les contrats à long terme de prestations de service réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » en fonction du degré d'avancement des prestations.

### 2.20 Eléments financiers en produits et en charges

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

### 2.21 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans

des conditions de concurrence normale.

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe Sanef contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe Sanef.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe Sanef.

## 2.22 Actifs détenus en vue de la vente

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant ou un groupe d'actifs doit être classé en actifs détenus en vue de la vente au bilan si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une cession (vente ou échange contre d'autres actifs) plutôt que par son utilisation continue.

Pour que ce soit le cas, l'actif ou le groupe détenu en vue de la vente doit :

- être disponible en vue de la vente immédiate
- dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés)
- et sa vente doit être hautement probable.

Les critères à prendre en compte pour apprécier le caractère hautement probable sont notamment :

- un plan de vente doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié,
- un programme actif pour trouver un acquéreur et finaliser le plan doit avoir été entrepris,
- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle,
- la cession devrait de façon prévisible être conclue dans l'année suivant sa classification en actifs détenus en vue de la vente,
- les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Avant leur classement dans la catégorie actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente, l'actif non courant ou les actifs et passifs du groupe d'actifs sont évalués selon les normes qui leur sont applicables.

Ce classement entraîne l'arrêt des amortissements pour cet actif.

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs et passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne distincte de l'état de situation financière en actifs et en passifs courants.

Le détail des actifs et passifs relatifs à ces actifs destinés à être cédés est présenté en note 3.12.

### *2.23 Normes et interprétations non encore en vigueur*

Certaines normes et interprétations, définitivement adoptées par l'IASB et l'IFRIC, qui pour certaines sont en cours de validation par les autorités européennes et donc non encore applicables, n'ont pas été mises en œuvre par anticipation par le groupe Sanef dans ses comptes consolidés 2013.

Les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » sont d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La mise en application de ces normes se traduira par la consolidation en mise en équivalence des sociétés jusqu'alors consolidées par la méthode de la consolidation proportionnelle. Les impacts de cette mise en application ne sont pas jugés comme significatifs pour le groupe Sanef.

Les amendements à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » sur le montant recouvrable des actifs non financiers, à IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » sur la novation de dérivés et la continuité de la comptabilité de couverture ainsi qu'à IAS 32 sur la présentation de la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers pourraient avoir une incidence potentielle pour le groupe qui n'est pas connue à ce jour.

### 3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

#### 3.1 Périmètre de consolidation

Le groupe Sanef est composé de la société mère Sanef et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sapn	Concession autoroutière	Intégration globale
eurotoll	Télématique	Intégration globale
Sanef ITS Operations Ireland	Télématique et exploitation d'un système de péages	Intégration globale
SEA 14	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
SanToll	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Tolling	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Intégration globale
<i>Sanef-SABA Parkings France</i>	<i>Concession Parkings</i>	<i>Intégration proportionnelle <sup>(1)</sup></i>
Trans-Canada Flow Tolling Inc.	Exploitation d'autoroutes	Intégration proportionnelle
sanef its technologies	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
sanef its technologies America	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies British Columbia	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies Caribe	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its Tehnologije d.o.o.	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies Chile	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
CS Polska	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
sanef its technologies UK	Prestations d'ingénierie	Intégration globale

Sanef its technologies Ireland	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
eurotoll Central Europe zrt	Distributeur	Intégration globale
Sanef Operations Ltd	Télématique et exploitation d'un système de péages	Intégration globale
Alis	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Les actifs et passifs de la société Sanef Saba Parkings France sont classés depuis le 30 juin 2011 en « actifs détenus en vue de la vente » et « passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente » conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 - voir note 3.12.

La société Sanef d.o.o. en Croatie a été mise en liquidation au début du 1<sup>er</sup> semestre 2013. Elle était consolidée selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 31 décembre 2012.

La société irlandaise Sanef its technologies Ireland, filiale à 100% de Sanef its technologies, a été créée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013. Elle assure des prestations techniques et de maintenance pour les péages exploités par Sanef ITS Operations Ireland.

La société eurotoll Central Europe zrt, filiale à 100% de la société eurotoll SAS, est consolidée depuis le premier semestre 2013. Elle a pour activité la distribution de badges pour eurotoll en Europe de l'Est ainsi qu'une activité de récupération de TVA pour le compte de transporteurs ayant circulé sur les réseaux étrangers.

La société Sanef Operations Ltd a été créée sur le second semestre 2013 pour la mise en place et l'exploitation de systèmes de péages à Dartford (Londres, Royaume-Uni) avec une mise en service du système prévue en octobre 2014.

### 3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2013 (en milliers d'euros)	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS
Quote-part de capital détenue	35%	19,67%	30%
Actifs	1 232 801	930 362	3 030
Passifs hors capitaux propres	975 415	766 283	2 153
Capitaux propres	257 386	164 079	877
Chiffre d'affaires	42 707	57 939	10 930
Bénéfice (perte) opérationnel	13 000	27 685	1 256
Bénéfice (perte) avant impôt	(30 628)	(11 659)	1 252
Bénéfice (perte) de l'exercice	(30 628)	(11 864)	833

<i>2012</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	A'LIENOR	ALIS	ROUTALIS
<i>Quote-part de capital détenue</i>	<i>35%</i>	<i>19,67%</i>	<i>30%</i>
Actifs	1 262 449	931 626	2 805
Passifs hors capitaux propres	973 803	751 146	1 679
Capitaux propres	288 646	180 480	1 126
Chiffre d'affaires	38 256	55 701	10 594
Bénéfice (perte) opérationnel	9 908	27 151	1 775
Bénéfice (perte) avant impôt	(35 110)	(17 422)	1 774
Bénéfice (perte) de l'exercice	(35 110)	(17 422)	1 081

Le groupe Sanef a cessé de comptabiliser sa quote-part des pertes d'Alis, ces pertes dépassant la valeur de sa participation. La quote-part non comptabilisée dans les pertes d'Alis s'élève à 2,3 millions d'euros en 2013 et 28,9 millions d'euros en cumulé.

### 3.2 *Chiffre d'affaires*

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
<b>Péages</b>	<b>1 414 754</b>	<b>1 382 178</b>
Abonnements et prestations télématiques	22 563	20 595
Redevances des installations commerciales	31 233	29 516
Services télécom	6 339	6 371
Prestations d'ingénierie et autres	78 379	56 821
<b>Chiffre d'affaires hors péages</b>	<b>138 514</b>	<b>113 303</b>
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	64 386	108 476
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 617 654</b>	<b>1 603 956</b>

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnements et les ventes d'appareils et le traitement de l'information collectée par ces appareils.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate, les prestations des filiales hors concession autoroutière (Sanef ITS Operations Ireland, parking, Slovaquie...) ainsi que le chiffre d'affaires provenant des ventes de prestations de service par le sous-groupe sanef-its technologies.

## 3.3 Achats et charges externes

La répartition des achats et charges externes est depuis l'exercice 2013 présentée de façon à mieux refléter ce qui est directement lié aux opérations du réseau autoroutier et des autres activités du groupe avec la présentation d'une ligne consommations et charges liées aux opérations incluant entre autres les dépenses de viabilité hivernale, les commissions TIS et les charges de centre d'appel.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2013</b>
Maintenance des infrastructures	(14 068)
Entretiens et réparations	(18 694)
Consommations et charges liées aux opérations	(46 117)
Autres achats et charges externes	(60 280)
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	(64 386)
<b>Achats et charges externes</b>	<b>(203 545)</b>

Des charges présentées en 2012 en autres charges (voir note 3.5) sont à partir de 2013 classées en autres achats et charges externes. Inversement, certains frais liés au personnel (notamment l'habillement) sont présentés en 2013 en charges de personnel (note 3.4).

La ligne entretiens et réparations inclut en 2013 l'ensemble de l'entretien préventif et curatif du matériel, des véhicules et des espaces verts alors que les achats relatifs à cet entretien étaient classés en achats et variation de stocks en 2012. Le montant de la ligne entretiens et réparation pour l'année 2012 selon ce classement était de 22 012 milliers d'euros.

Pour l'année 2012, la répartition des charges était présentée de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2012</b>
Achats et variation de stocks	(27 631)
Maintenance des infrastructures	(15 323)
Entretiens et réparations	(11 829)
Autres achats et charges externes	(61 090)
Charges de construction pour travaux confiés à des tiers	(108 476)
<b>Achats et charges externes</b>	<b>(224 348)</b>

En incluant les autres charges (note 3.5) reclassées en 2013 en charges externes pour un montant de 3 476 milliers d'euros pour l'année 2012 et en excluant les charges de personnel reclassées en 2013 (note 3.4) pour un total de 1 479 milliers d'euros, le montant total des achats et charges externes en 2012 s'élevait à 226 345 milliers d'euros.

## 3.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2013	2012
Rémunération du personnel	(121 684)	(116 650)
Charges sociales	(58 989)	(56 920)
Intéressement	(5 939)	(4 478)
Participation des salariés	(12 334)	(11 259)
Autres charges de personnel	(2 672)	
Charges relatives aux stocks options	(46)	(182)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(2 767)	(4 351)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(204 431)</b>	<b>(193 841)</b>

Les autres charges de personnel incluent des frais liés au personnel comme les frais d'habillement qui étaient en 2012 classés en achats et charges externes (voir note 3.3) ainsi que les charges de formation professionnelle continue classées dans les états financiers 2012 en impôts et taxes (note 3.6).

Les charges de personnel de l'année 2012 en prenant en compte les reclassements mis en œuvre en 2013 se sont élevées à 197 563 milliers d'euros.

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui se présente sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter, équivaut à une baisse de cotisations sociales ; pour l'année 2013, il est donc classé comme tel dans les charges de personnel.

Des plans de stock-options sur actions abertis ont été mis en place par abertis au profit des membres du comité directeur du groupe Sanef, en 2008 (plan 2008), 2009 (plan 2009) et 2010 (plan 2010). Le plan 2008 est arrivé à maturité en avril 2013 et les options non exercées à cette date ont été totalement annulées.

Il n'y a pas eu de nouveau plan de stock-option sur actions abertis au cours des exercices 2011, 2012 et 2013.

L'impact sur le résultat de ces plans représente une charge de 46 milliers d'euros (182 milliers d'euros en 2012), avec comme contrepartie comptable les réserves.

Les principales hypothèses retenues par le groupe abertis pour la valorisation des plans sont les suivantes :

	<i>Plan 2008 – terminé en 2013</i>	<b>Plan 2009</b>	<b>Plan 2010</b>
Modèle d'évaluation	<i>Hull &amp; White</i>	Hull & White	Hull & White
Prix d'exercice initial de l'option (€/action)	20,51	12,06	14,57
Prix d'exercice ajusté de l'option (€/action) au 31/12/2013	N/A	8,52	11,07
Date d'attribution	02/04/2008	02/04/2009	28/04/2010
Maturité	02/04/2013	02/04/2014	28/04/2015
Durée de l'option à maturité	5 ans	5 ans	5 ans
<i>dont durée d'acquisition des droits</i>	3 ans	3 ans	3 ans
Type d'option	<i>Call/Bermuda</i>	Call/Bermuda	Call/Bermuda
Cours de l'action sous-jacente à la date d'attribution	21,00	11,99	13,03
Volatilité anticipée	21,29%	24,75%	27,52%
Taux sans risque	4,13%	2,63%	2,31%
Taux d'annulation anticipé	0,00%	0,00%	0,00%



Les mouvements des plans 2008, 2009 et 2010 au cours de l'année 2013 sont les suivants :

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Nombre d'options au 1er janvier 2013	139 090	133 614	235 110
Options attribuées - nouveau plan			
Nouvelles options attribuées durant la période		4 181	8 993
Options annulées			(13 533)
Options exercées		(63 784)	(45 236)
Options devenues caduques	(139 090)		
<b>Nombre d'options au 31 décembre 2013</b>	<b>-</b>	<b>74 011</b>	<b>185 334</b>

### 3.5 Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	2013	2012
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 383	361
Production immobilisée	4 631	6 971
Subventions d'exploitation	725	582
Autres produits divers	8 726	7 221
<b>Autres produits</b>	<b>28 465</b>	<b>15 136</b>
Charges diverses	(13 132)	(3 556)
Dotations nettes aux provisions	(2 263)	(3 191)
<b>Autres charges</b>	<b>(15 395)</b>	<b>(6 746)</b>

Les charges diverses en 2013 n'incluent que des pertes sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

En 2013, la signature d'un protocole de cessions des concessions gérées par la société Sanef-Saba Parkings France à la Ville de Paris (voir note 3.12) a eu pour conséquence l'annulation dans les comptes consolidés du groupe Sanef des immobilisations incorporelles et des provisions relatives aux provisions pour redevances qui ne seront plus dues et pour travaux d'améliorations qui ne seront pas effectués impactant le compte de résultat de l'exercice.

Selon le classement des charges retenu en 2013 (voir note 3.3), le montant total des autres charges constatées en 2012 s'élevait à 3 191 milliers d'euros.

## 3.6 Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Taxe d'aménagement du territoire	(100 753)	(101 047)
Contribution économique territoriale	(42 776)	(46 761)
Redevance domaniale	(46 815)	(37 626)
Autres impôts et taxes	(8 024)	(10 359)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(198 368)</b>	<b>(195 792)</b>

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante. En 2013, la part du calcul basée sur le chiffre d'affaires a vu son taux relevé, entraînant une forte hausse de la redevance.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

La participation à la formation professionnelle continue est présentée en charges de personnel (note 3.4) pour l'exercice 2013.

En 2012, le montant de cette participation à la formation professionnelle continue inclus dans les autres impôts et taxes était de 2 164 milliers d'euros. Les impôts et taxes de l'année 2012 s'élevaient à 193 628 milliers d'euros selon le classement retenu en 2013.

## 3.7 Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(254 753)	(244 564)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(41 389)	(41 075)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(2 762)	(1 994)
<b>Total des dotations aux amortissements</b>	<b>(298 904)</b>	<b>(287 633)</b>
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(42 002)	(40 551)
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>(340 906)</b>	<b>(328 184)</b>

## 3.8 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(185 015)	(196 946)
<b>Total des charges d'intérêts</b>	<b>(185 015)</b>	<b>(196 946)</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
<b>Autres charges financières</b>		
Charges d'intérêts provenant des dérivés de taux	(4 040)	(6 164)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(17 392)	(16 445)
Variation de la juste valeur des instruments financiers		(5 215)
Autres charges financières	(1 123)	(495)
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>(22 555)</b>	<b>(28 319)</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
<b>Produits financiers</b>		
Produits d'intérêts provenant des dérivés de taux	4 269	14 417
Produits de participation	159	117
Variation de la juste valeur des instruments financiers	2 231	4 616
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	25 226	2 917
Autres produits financiers	735	626
<b>Total des produits financiers</b>	<b>32 620</b>	<b>22 694</b>

Les produits financiers en 2013 incluent un amortissement de 13 885 milliers d'euros relatifs à la vente des swaps de couverture de Sanef et Sapn (voir note 3.15.3).

### 3.9 Impôts sur les bénéfices

La preuve d'impôt pour les exercices 2013 et 2012 est présentée ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2012
Résultat net	304 378	286 888
Charge d'impôt	192 052	168 894
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence	12 094	11 828
Résultat avant impôt	<u>508 524</u>	<u>467 610</u>
Charge d'impôt théorique (38,00% en 2013 ; 36,10% en 2012)	(193 239)	(168 807)
Charges non déductibles – différences permanentes	(480)	(326)
Différences de taux d'imposition sociétés étrangères	2 418	112
Différence de taux sur impôts différés constatés à 34,43%	(969)	254
Crédits d'impôts et autres différences temporaires	218	(127)
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>(192 052)</b>	<b>(168 894)</b>

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Assiette	Impôts	Assiette	Impôts
Immobilisations corporelles et incorporelles :	(131 418)	45 247	(158 182)	54 462
Provisions :	268 634	(92 491)	203 483	(70 059)
Endettement et autres :	(24 477)	8 427	(11 406)	3 927
<b>TOTAL</b>	<b>112 739</b>	<b>(38 816)</b>	<b>33 895</b>	<b>(11 670)</b>

Il n'y a pas d'actifs d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2013 (moins de 0,1 millions d'euros au 31 décembre 2012).

3.10 *Résultat par action et dividendes*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11 *Ecart d'acquisition*

L'écart d'acquisition est de 6 716 milliers d'euros au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012.

3.12 *Actifs et passifs liés à ces actifs détenus en vue de la vente*

Les actifs des activités détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs concernent l'activité « parkings », consolidée par intégration proportionnelle. Cette activité ne répondant pas aux critères de présentation séparée dans le résultat global selon IFRS 5, ses flux restent inclus ligne à ligne dans le résultat de la période.

Ce classement en actifs et passifs détenus en vue de la vente résulte de la scission depuis le mois d'octobre 2011 par le groupe abertis, maison-mère du groupe Sanef, de ses activités de parkings et de logistique, regroupés dans la société Saba Infraestructuras.

Au cours du mois de novembre 2013, un protocole de sortie des concessions accordées à Sanef-Saba parkings France a été validé par la Ville de Paris. La rétrocession des concessions interviendra avant la fin de l'année 2014 et au plus tard début 2015.

Les actifs des activités détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs se décomposent ainsi suite à la constatation dans les comptes des effets du protocole d'accord de novembre 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	à 50% (1)	à 100%	à 50% (1)	à 100%
<b>Groupe d'actifs détenus en vue de la vente</b>				
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 461	2 922	16 685	33 370
Autres actifs non courants	0	0	638	1 276
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 413	2 826	1 459	2 918
Clients et autres actifs courants	1 120	2 240	1 068	2 136
<b>Total groupe d'actifs</b>	<b>3 994</b>	<b>7 988</b>	<b>19 850</b>	<b>39 700</b>
<b>Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente</b>				
Provisions non courantes	26	52	12 069	24 138
Autres passifs non courants	0	0	15	30
Provisions courantes	2 443	4 886	5 967	11 934
Autres passifs courants	2 341	4 682	2 704	5 408
<b>Total passifs liés au groupe d'actifs</b>	<b>4 810</b>	<b>9 620</b>	<b>20 755</b>	<b>41 510</b>

(1) le groupe d'actifs et les passifs liés correspondent à l'activité parking intégrée proportionnellement dans les états financiers du groupe Sanef à hauteur de 50%.

Le bénéfice net de l'activité parkings au cours de l'exercice 2013 s'élève à 20 milliers d'euros, soit 10 milliers d'euros (50%) dans les comptes du groupe Sanef (bénéfice net de 714 milliers d'euros en 2012, soit 357 milliers d'euros dans les comptes du groupe Sanef pour l'activité parkings).

### 3.13 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	63 755	13 238	(43)	1 521	78 471
Autres immobilisations incorporelles	13 112	425	(2)	(1 333)	12 202
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	8 388 198	58 246		(278)	8 446 166
<b>TOTAL</b>	<b>8 465 065</b>	<b>71 909</b>	<b>(45)</b>	<b>(90)</b>	<b>8 536 839</b>

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2012
Logiciels acquis	54 635	8 981	(116)	255	63 755
Autres immobilisations incorporelles	3 809	1 376		7 927	13 112
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	8 279 722	108 476			8 388 198
<b>TOTAL</b>	<b>8 338 166</b>	<b>118 833</b>	<b>(116)</b>	<b>8 182</b>	<b>8 465 065</b>

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	(40 295)	(8 539)		(155)	(48 989)
Autres immobilisations incorporelles	(3 376)	(2 922)		724	(5 574)
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	(4 202 976)	(243 292)		565	(4 445 703)
<b>TOTAL</b>	<b>(4 246 647)</b>	<b>(254 753)</b>		<b>1 134</b>	<b>(4 500 266)</b>

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2012
Logiciels acquis	(31 571)	(8 680)	116	(159)	(40 295)
Autres immobilisations incorporelles	(2 700)	(634)		(42)	(3 376)
Immobilisations incorporelles du domaine concedé	(3 967 708)	(235 249)		(21)	(4 202 976)
<b>TOTAL</b>	<b>(4 001 979)</b>	<b>(244 563)</b>	<b>116</b>	<b>(221)</b>	<b>(4 246 647)</b>

(\*) La colonne « variations de périmètre et autres » en 2012 comprend l'intégration du groupe sanef-its.

Comptes consolidés groupe Sanef – 31 décembre 2013

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	23 460	29 482
Autres immobilisations incorporelles	9 736	6 628
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 185 222	4 000 463
<b>TOTAL</b>	<b>4 218 418</b>	<b>4 036 573</b>

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Au 31 décembre 2012
Logiciels acquis	23 064	23 460
Autres immobilisations incorporelles	1 109	9 736
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 312 014	4 185 222
<b>TOTAL</b>	<b>4 336 187</b>	<b>4 218 418</b>

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 76 584 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et à 121 458 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

3.14 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	591 772	37 401	(3 009)	108	626 272
Immobilisations des autres sociétés	21 384	18 191	(318)	(83)	39 174
<b>TOTAL</b>	<b>613 156</b>	<b>55 592</b>	<b>(3 327)</b>	<b>25</b>	<b>665 446</b>

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2012
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	568 627	50 770	(23 456)	(4 169)	591 772
Immobilisations des autres sociétés	7 100	8 639	(3)	5 648	21 384
<b>TOTAL</b>	<b>575 727</b>	<b>59 409</b>	<b>(23 459)</b>	<b>1 479</b>	<b>613 156</b>

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(411 154)	(41 389)	2 833	1 217	(448 493)
Immobilisations des autres sociétés	(7 913)	(2 762)	9	(131)	(10 797)
<b>TOTAL</b>	<b>(419 067)</b>	<b>(44 151)</b>	<b>2 842</b>	<b>1 086</b>	<b>(459 290)</b>

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2012
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(391 688)	(41 075)	21 609		(411 154)
Immobilisations des autres sociétés	(4 344)	(1 994)		(1 575)	(7 913)
<b>TOTAL</b>	<b>(396 033)</b>	<b>(43 069)</b>	<b>21 609</b>	<b>(1 575)</b>	<b>(419 067)</b>

(\*) la colonne « variations de périmètre et autres » inclut en 2012 notamment l'intégration du groupe sanef-its depuis le 1er octobre 2012 et le transfert dans la société Bip&Go, société distributrice non-concessionnaire, des badges Liber-T au 1er mai 2012. Ces badges étaient auparavant dans les sociétés concessionnaires Sanef et Sapn.

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	180 618	177 779
Immobilisations des autres sociétés	13 471	28 377
<b>TOTAL</b>	<b>194 089</b>	<b>206 156</b>

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Au 31 décembre 2012
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	176 939	180 618
Immobilisations des autres sociétés	2 756	13 471
<b>TOTAL</b>	<b>179 695</b>	<b>194 089</b>

La société eurotoll a acquis des badges pour un montant de 21,6 millions d'euros pour équiper ses clients poids-lourds pour le paiement de l'écotaxe en France. La loi régissant la mise en place de l'écotaxe a été suspendue et, par conséquent, ils ont été comptabilisés en immobilisations en cours à fin décembre 2013 pour leur valeur d'acquisition. Le groupe Sanef et ses conseils considèrent que la loi n'est pas susceptible d'être abandonnée, et que l'abrogation de cette loi n'est pas probable à ce stade. Cette valeur sera appréciée lors de chaque clôture en fonction des évolutions.



## 3.15 Actifs financiers non courants et courants

## 3.15.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 3.16) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.17).

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	1 504				1 504	1 504
Créances rattachées à des participations		71 684			71 684	71 684
Prêts		1 697			1 697	1 697
Dépôts et cautionnements		649			649	649
Instruments financiers dérivés						
Autres actifs financiers		658			658	658
<b>Total des actifs financiers non courants</b>	<b>1 504</b>	<b>74 688</b>			<b>76 192</b>	<b>76 192</b>

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2012, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	3 022				3 022	3 022
Créances rattachées à des participations		71 767			71 767	71 767
Prêts		1 666			1 666	1 666
Dépôts et cautionnements		874			874	874
Instruments financiers dérivés				33 118	33 118	33 118
Autres actifs financiers		385			385	385
<b>Total des actifs financiers non courants</b>	<b>3 022</b>	<b>74 692</b>		<b>33 118</b>	<b>110 832</b>	<b>110 832</b>

Les créances rattachées à des participations de 71 684 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (71 767 milliers d'euros au 31 décembre 2012) concernent au 31 décembre 2013 uniquement les sociétés concessionnaires Alis à hauteur de 52 265 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (44 660 milliers d'euros au 31 décembre 2012) et A'Lienor pour 19 419 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (18 481 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

Les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture au 31 décembre 2012 (swaps de taux) dont la juste valeur s'élevait à 33 118 milliers d'euros ont été cédés en 2013 (voir note 3.15.3 ci-après).

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		1 880			1 880	1 880
Instruments financiers dérivés			38		38	38
Autres créances financières		10 879			10 879	10 879
<b>Total des actifs financiers courants</b>		<b>12 759</b>	<b>38</b>		<b>12 797</b>	<b>12 797</b>

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2012, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		1 437			1 437	1 437
Instruments financiers dérivés				105	105	105
Autres créances financières		20 692			20 692	20 692
<b>Total des actifs financiers courants</b>		<b>22 130</b>		<b>105</b>	<b>22 235</b>	<b>22 235</b>

Les autres créances financières d'un montant de 10 879 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (20 692 milliers d'euros au 31 décembre 2012) regroupent :

- les autres débiteurs pour leur montant net (9 633 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 18 152 milliers d'euros au 31 décembre 2012, dont mandats TIS chez Sanef et Sapn)
- les comptes courants débiteurs des filiales non consolidées (1 246 milliers d'euros 31 décembre 2013 contre 2 537 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

3.15.2 *Analyse des titres de participation non consolidés*

Les titres de participation non consolidés concernent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Quote-part capital détenue au 31 décembre 2013	Valeur comptable nette	
		31/12/2013	31/12/2012
- Soderane	99,99	15	15
- Sonora	99,8	8	8
- Centaure Pas de Calais	34	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,9	343	343
- Centaure Grand-est	14,45	131	131
- Autoroutes Traffic SNC	20,63	72	72
- GSA Location	100	500	500
- Sanef Concession	99,86	37	37
- V Flow Tolling Inc	30	2	2
- Gallieni Investissement 1	100	10	10
- Gallieni Investissement 2	100	10	10
- Eurotoll z.r.t.	100	-	18
- Skytoll a.s.	-	-	1 500
- Sogarel	5	100	100
- Cardus	100	16	16
- Emetteur Groupe Sanef (EGS)	100	1	1
<b>Total titres de participation non consolidés</b>		<b>1 504</b>	<b>3 022</b>

Les titres de participation classés en actifs financiers disponibles à la vente comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

Les évolutions des titres de participation non consolidés concernent d'une part l'intégration dans le périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> semestre 2013 de la société eurotoll Central Europe zrt (cf note 3.1) et d'autre part la cession complète en décembre 2013 des titres de la société slovaque Skytoll a.s., titres représentant 10% du capital de cette société et détenus jusqu'alors par le groupe au travers de sa filiale SanToll.

3.15.3 *Instruments dérivés*

Les instruments dérivés sont constitués :

1. de caps ne répondant pas aux critères d'opération de couverture, pour un montant à l'actif de 38 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (105 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2012),
2. de collars (« tunnels ») répondant pour certains d'entre eux aux critères d'opérations de couverture pour un montant au passif de 38 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (3 748 milliers d'euros au passif au 31 décembre 2012).

Les swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de juste valeur (dont la juste valeur représentait 33 118 milliers d’euros à l’actif au 31 décembre 2012) ont été cédés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013 pour un montant net de 33 495 milliers d’euros. Cette soulte reçue est étalée sur la durée de vie restante des emprunts couverts, soit jusqu’en janvier 2017 au maximum. En 2013, le montant enregistré en produit financier s’élève à 13 885 milliers d’euros. Le montant restant à amortir au 31 décembre 2013 est de 19 610 milliers d’euros, présenté en produits constatés d’avance au bilan consolidé.

#### 3.15.4 Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l’effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 340 milliers d’euros au 31 décembre 2013 (1 287 milliers d’euros au 31 décembre 2012), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l’obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l’effort construction. Le taux d’intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s’élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

#### 3.16 Créances clients et autres créances d’exploitation

(en milliers d’euros)	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Avances et acomptes versés sur commandes	386	2 834
Clients et comptes rattachés : péages	107 984	96 238
Clients et comptes rattachés autres activités	15 019	17 702
Clients douteux	12 097	11 311
Clients, factures à émettre	78 318	75 088
Provision pour dépréciation des créances clients	(5 972)	(4 863)
<b>Total clients et autres créances financières (1)</b>	<b>207 832</b>	<b>198 309</b>
Autres créances non financières	96 800	82 722
<b>Total clients et autres créances</b>	<b>304 632</b>	<b>281 031</b>

(1) Actifs financiers évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

Les créances clients et les autres créances d’exploitation font partie de la catégorie comptable « prêts et créances » selon la norme IAS 39. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale, éventuellement dépréciée.

Compte tenu de leurs échéances à très court terme, ce mode de valorisation est très voisin du coût amorti au taux d’intérêt effectif et de la juste valeur.

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l’exception, le cas échéant, des créances d’impôt courant sur les bénéfices.

## 3.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le traitement comptable des équivalents de trésorerie choisi par le groupe est celui des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Equivalents de trésorerie (SICAV)	300 393	
Disponibilités	79 120	44 278
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>379 513</b>	<b>44 278</b>

La politique d'investissement du groupe Sanef en matière de liquidité excédentaire consiste à investir en SICAV monétaires auprès d'établissement financiers dont la notation S&P est au moins de A+.

## 3.18 Capital et primes d'émission

Le capital social de la société Sanef au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 est fixé à 53 090 456 euros, divisé en 76 615 132 actions d'une valeur nominale de 0.69295 euros chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, correspondant à des apports des actionnaires excédant la valeur nominale des actions, s'élèvent à 654 413 milliers d'euros au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012.

## 3.19 Provisions

Au 31 décembre 2013 :

Non courant	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	274 405	42 002	(54 943)		15 548		277 012
Autres	3 478		(2 478)			(1 000)	
<b>TOTAL</b>	<b>277 883</b>	<b>42 002</b>	<b>(57 421)</b>		<b>15 548</b>	<b>(1 000)</b>	<b>277 012</b>

Courant	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	4 632	1 222	(337)	(373)		(1 456)	3 688
Autres	2 401	5 136	(194)	(3 152)		2 456	6 647
<b>TOTAL</b>	<b>7 033</b>	<b>6 358</b>	<b>(531)</b>	<b>(3 525)</b>		<b>1 000</b>	<b>10 335</b>

TOTAL Non courant et courant	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	274 405	42 002	(54 943)		15 548		277 012
Litiges	4 632	1 222	(337)	(373)		(1 456)	3 688
Autres	5 879	5 136	(2 672)	(3 152)		1 456	6 647
<b>TOTAL</b>	<b>284 916</b>	<b>48 360</b>	<b>(57 952)</b>	<b>(3 525)</b>	<b>15 548</b>		<b>287 347</b>

Au 31 décembre 2012 :

Non courant	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2012
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	277 819	40 551	(59 522)		15 557		274 405
Autres	3 478						3 478
<b>TOTAL</b>	<b>281 297</b>	<b>40 551</b>	<b>(59 522)</b>		<b>15 557</b>		<b>277 883</b>

Courant	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2012
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	4 243	819	(448)			18	4 632
Autres	2 613		(1 043)			831	2 401
<b>TOTAL</b>	<b>6 856</b>	<b>819</b>	<b>(1 491)</b>			<b>849</b>	<b>7 033</b>

TOTAL Non courant et courant	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2012
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	277 819	40 551	(59 522)		15 557		274 405
Litiges	4 243	819	(448)			18	4 632
Autres	6 091		(1 043)			831	5 879
<b>TOTAL</b>	<b>288 153</b>	<b>41 370</b>	<b>(61 013)</b>		<b>15 557</b>	<b>849</b>	<b>284 916</b>

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées et pour maintien en l'état des ouvrages d'art) est classé en non courant.

### 3.20 Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités et retraite supplémentaire) et d'autres types d'avantages (régime pré-retraite CATS, médailles du travail). Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Régimes post-emploi à prestations définies	43 273	38 182
Autres avantages	<u>2 517</u>	<u>4 281</u>
Total	45 790	42 463

## 3.20.1 Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Engagements et droits	44 764	43 815
Juste valeur des actifs	<u>(1 491)</u>	<u>(1 573)</u>
Total engagement net	43 273	42 242
Coûts des services passés non reconnus	<u>-</u>	<u>(4 060)</u>
Montant net figurant au bilan	43 273	38 182

La révision de la norme IAS 19 « avantages au personnel » a entraîné au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la comptabilisation dans les engagements de retraite du groupe de l'ensemble des coûts des services passés non reconnus au 31 décembre 2012 (4 060 milliers d'euros) en contrepartie des capitaux propres. Les informations présentées pour l'année 2012 ne sont pas retraitées de l'application d'IAS19 révisée car les impacts de l'application de cette norme sont jugés non significatifs sur l'exercice 2012.

Il est à noter qu'un projet de dénonciation partiel de l'usage concernant le paiement d'une partie de la mutuelle des retraités de Sapn a été présenté aux représentants du personnel de cette société en 2013. Cette procédure étant en cours à la clôture, aucun impact n'a été comptabilisé dans les comptes 2013.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	3,25%	2,75%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2013 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2013			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 3,75%	Baisse de 50 bp : 2,75%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
<b>Total des engagements et droits</b>	<b>41 454</b>	<b>48 405</b>	<b>47 518</b>	<b>42 158</b>

Les engagements à prestations définies sont toujours financés entièrement par le groupe à l'exception de la retraite des cadres dirigeants (régime partiellement financé).

Ventilation des régimes par financement  
*(en milliers d'euros)*

Au 31 décembre  
2013

Au 31 décembre  
2012

Engagement net au titre des régimes financés en totalité ou partiellement	1 972	53
Engagement net au titre des régimes non financés	41 301	42 189
<b>TOTAL</b>	<b>43 273</b>	<b>42 242</b>

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement (retraites : indemnités de fin de carrière et retraite des cadres dirigeants) et mutuelle des retraités de la société Sapn – prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies Engagements (en milliers d'euros)	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012
Engagements et droits en début de période	27 392	20 347	1 626	2 598	14 797	9 116	43 815	32 061
Nouveaux engagements & modifications de régime				(304)				(304)
Coût des services	1 658	1 249	256	138	1 026	663	2 940	2 050
Charge d'intérêts financiers	752	920	45	103	407	410	1 204	1 433
Pertes (gains) actuariels	(1 310)	4 841	1 536	538	(1 927)	4 608	(1 701)	9 987
Prestations payées	(1 494)	(563)		(1 447)			(1 494)	(2 010)
Mouvement de périmètre		598						598
<b>Engagements et droits en fin de période</b>	<b>26 998</b>	<b>27 392</b>	<b>3 463</b>	<b>1 626</b>	<b>14 303</b>	<b>14 797</b>	<b>44 764</b>	<b>43 815</b>

Engagements sociaux à prestations définies - Actifs de couverture (en milliers d'euros)	IFC		Retraites Complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012
Juste valeur des actifs du plan en début de période			1 573	2 294			1 573	2 294
Rendement attendu des actifs			43	47			43	47
Gains/ (pertes) actuariels			(125)	17			(125)	17
Contributions de l'employeur				662				662
Prestations payées				(1 447)				(1 447)
<b>Juste valeur des actifs du plan en fin de période</b>			<b>1 491</b>	<b>1 573</b>			<b>1 491</b>	<b>1 573</b>

Ecart actuariels imputés en réserve (en milliers d'euros)	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012
Pertes (gains) actuariels	(1 310)	4 841	1 661	521	(1 927)	4 608	(1 576)	9 970
<b>Ecart actuariels imputés en réserve</b>	<b>(1 310)</b>	<b>4 841</b>	<b>1 661</b>	<b>521</b>	<b>(1 927)</b>	<b>4 608</b>	<b>(1 576)</b>	<b>9 970</b>



Le total des gains actuariels engendrés par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2013 est de 1 576 milliers d'euros (9 970 milliers d'euros de pertes actuarielles au cours de l'exercice 2012). Ces gains actuariels sont constitués de 1 324 milliers d'euros de gains en totalité liés aux modifications d'hypothèses financières (taux d'actualisation passant de 2,75% à 3,25%) contre une perte de 10 508 milliers d'euros en 2012 (due au changement de taux d'actualisation) et de 252 milliers d'euros de gains d'expérience (538 milliers d'euros de gains d'expérience en 2012).

Les gains actuariels de 1 576 milliers d'euros se répartissent selon leur origine en 2013 de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2013
<b>Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice</b>	<b>(1 576)</b>
- provenant d'écarts d'hypothèses financières	(1 324)
- provenant d'écarts d'hypothèses démographiques	0
- provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	(377)
- provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture	125

Il n'y a pas eu de modifications des hypothèses démographiques sur l'exercice 2013.

### 3.20.2 Autres avantages long terme

Les autres avantages long terme regroupent d'une part le régime de pré-retraite « CATS » décrit ci-dessous et d'autre part les médailles du travail.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2012		
	CATS	Médailles	TOTAL	CATS	Médailles	TOTAL
A l'ouverture de l'exercice	3 221	1 060	4 281	3 625	977	4 602
Dotation				164	44	208
Utilisation	(1 650)	(180)	(1 830)	(1 292)	(178)	(1 470)
Actualisation financière	89	29	118	170		170
Pertes et gains actuariels	(152)	100	(52)	554	217	771
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>1 508</b>	<b>1 009</b>	<b>2 517</b>	<b>3 221</b>	<b>1 060</b>	<b>4 281</b>

Le régime de préretraite « Cessation anticipée de certains travailleurs salariés » (CATS) permet aux salariés ayant atteint l'âge de 57 ans, sur la période 2008-2016, sous des conditions d'ancienneté et de pénibilité du travail (travail posté), de bénéficier d'une préretraite financée en partie par l'Etat.

La part due par les sociétés Sanef et Sapn a été provisionnée en tant qu'indemnité de rupture du contrat de travail et a été comptabilisée dès sa mise en place au 31 décembre 2007. Ce régime étant basé sur le volontariat, l'hypothèse retenue initialement était que la totalité des salariés éligibles signerait cet accord.

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, l'ensemble des salariés éligibles restants sont inclus dans la provision.

L'adhésion des salariés éligibles au régime CATS est désormais close.

## 3.21 Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 641 514			3 641 514	4 400 263
Compte-courant avec la maison-mère HIT	93			93	93
Instruments dérivés de couverture		15	23	38	38
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 963			24 963	24 963
Concours bancaires courants	3 916			3 916	3 916
Intérêts courus et non échus	74 337			74 337	74 337
<b>Total dettes financières hors fournisseurs</b>	<b>3 762 141</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>3 762 179</b>	<b>4 520 928</b>
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	185 729			185 729	185 729
<b>Total dettes financières selon IAS 39</b>	<b>3 947 870</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>3 947 908</b>	<b>4 706 657</b>

Le groupe Sanef a procédé en 2013 à l'émission d'un emprunt obligataire privé de 300 millions d'euros sur le marché réglementé de la place de Paris. Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire sont un remboursement in fine en juillet 2019 avec un taux d'intérêt servi fixe de 2,5%. Les fonds de cet emprunt sont en trésorerie et équivalent de trésorerie (voir note 3.17) au 31 décembre 2013.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 562 517			3 562 517	4 203 282
Instruments dérivés de couverture		2 381	1 367	3 748	3 748
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 900			24 900	24 900
Concours bancaires courants	47			47	47
Intérêts courus et non échus	85 582			85 582	85 582
<b>Total dettes financières hors fournisseurs</b>	<b>3 690 365</b>	<b>2 381</b>	<b>1 367</b>	<b>3 694 113</b>	<b>4 334 878</b>
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	246 618			246 618	246 618
<b>Total dettes financières selon IAS 39</b>	<b>3 936 983</b>	<b>2 381</b>	<b>1 367</b>	<b>3 940 731</b>	<b>4 581 496</b>

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

### 3.22 Fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Avances et acomptes reçus sur commandes	19 499	17 393
Fournisseurs	112 406	103 627
Dettes sur immobilisations	51 964	85 239
Autres dettes financières	1 860	40 358
<b>Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)</b>	<b>185 729</b>	<b>246 618</b>
Dettes fiscales et sociales	146 074	135 031
Produits constatés d'avance	37 463	23 301
<b>Total dettes non financières</b>	<b>183 537</b>	<b>158 331</b>
<b>Total dettes fournisseurs et autres dettes</b>	<b>369 266</b>	<b>404 949</b>

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

### 3.23 Passifs éventuels

#### Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe Sanef considère qu'au 31 décembre 2013 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

#### Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures. Les charges sont comptabilisées à ce titre lors de l'accord entre l'employeur et le salarié sur le type de formation.

Au 31 décembre 2013 le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis ouverts au titre du DIF est de 301 022 heures (290 155 heures au 31 décembre 2012).

#### Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagement 1% paysage	1 216	1 832

Les dépenses dites du 1% paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession : « Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5% du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'Etat au financement de ces dépenses pour un même montant. » (article 12.10).

Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et crée alors une obligation de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.

Cautions données :

Sanef a donné à un organisme bancaire des cautions d'un montant total de 2 500 milliers d'euros pour la participation au projet du télépéage du périphérique de Dublin auxquelles s'ajoute une garantie supplémentaire à première demande (garantie maison-mère) de 10 000 milliers d'euros donnant une exposition sur ce contrat d'un total de 12 500 milliers d'euros au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012.

Sanef a fait émettre une garantie bancaire pour l'exploitation de l'autoroute A65 pour A'Liénoir d'un montant de 1 000 milliers d'euros présente au 31 décembre 2013 ainsi que des garanties complémentaires maison-mère pour un total de 2 363 milliers d'euros (2 000 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

Sanef a donné deux garanties pour un montant total de 2 300 milliers d'euros en faveur d'eurotoll dans le cadre de contrats passés avec ECOTRANS, réseau autoroutier italien (inchangée par rapport au 31 décembre 2012).

Dans le cadre de la future Eco-taxe en France et suite à la signature par eurotoll d'un contrat-cadre avec un prestataire de service et fabricant de badge, Sanef garantissait le paiement des commandes par eurotoll à cette société pour un total de 18 195 milliers d'euros au 31 décembre 2012 ; le montant dû au 31 décembre 2013 au titre de ces badges et des logiciels associés est de 2 680 milliers d'euros.

Sanef avait donné une caution à un organisme bancaire d'un montant de 2 864 milliers d'euros au 31 décembre 2012 dans le cadre du projet de télépéage satellitaire en Slovaquie qui a été levée au cours du second semestre 2013. Sanef n'a plus d'engagement à ce titre.

Le sous-groupe sanef-its a des garanties bancaires pour un montant total de 12 353 milliers d'euros (6 336 milliers d'euros au 31 décembre 2012). La principale de ces garanties bancaires, pour 3 626 milliers d'euros (5 000 milliers de dollars US), est liée au contrat Port Mann à Vancouver au Canada et est au profit de la société concessionnaire public de ce pont - Transportation Investment Corporation (TI Corp.). Des garanties maison-mère pour 4 418 milliers d'euros ont par ailleurs été accordées pour ce sous-groupe par Sanef, dont une garantie maison-mère complémentaire de 2 435 milliers d'euros (3 572 milliers de dollars canadiens) pour TI Corp au titre du projet Port Mann.

Suite au gain du contrat pour la modernisation et l'exploitation du système de péage de Dartford (Londres, Grande-Bretagne), Sanef a une garantie maison-mère durant la phase de construction (jusqu'en octobre 2014) du système de 35 200 milliers de livres sterling (soit 42 221 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Le montant total des cautions au 31 décembre 2013 est de 81 070 milliers d'euros (54 714 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe Sanef ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 31 974 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (30 665 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

## 3.24 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

## 3.24.1 Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), Sanef encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

La structure de taux des emprunts est la suivante avant couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Taux fixe ou révisable	3 313 688	3 300 592
Taux variable	327 826	261 925
<b>Total</b>	<b>3 641 514</b>	<b>3 562 517</b>

La structure de taux des emprunts est la suivante après couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Taux fixe ou révisable	3 313 688	2 934 474
Taux variable	327 826	628 043
<b>Total</b>	<b>3 641 514</b>	<b>3 562 517</b>

Suite à la vente au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013 des swaps de taux d'intérêts destinés à variabiliser les taux fixes d'une partie de la dette Sanef et Sapn, il n'y a plus au 31 décembre 2013 d'instruments de variabilisation de la dette.

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts, du fait notamment de la contraction de caps et de collars (tunnels) pour limiter un éventuel effet de hausse des taux d'intérêts. Les caps n'ont pu être qualifiés d'instruments de couverture et la variation de leur juste valeur est constatée en résultat de l'exercice. Les collars permettant directement de couvrir le risque d'augmentation des taux d'intérêts de la dette variable sont qualifiés de couverture de flux futurs des emprunts couverts.

Les caractéristiques des swaps qualifiés de couverture de juste valeur au 31 décembre 2012 vendus en 2013 étaient les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2012	Sanef reçoit le taux fixe	Sanef paye le taux variable	Montant nominal
Début 2013	274	2,572%	Euribor 3 mois	50 000
A mi 2014	2 134	3,805 %	Euribor 3 mois	43 000
A fin 2015	3 379	4,078 %	Euribor 3 mois	32 000
Début 2017	14 376	4,036 %	Euribor 3 mois	100 000
	6 647	3,316 %	Euribor 3 mois	58 000
	6 307	3,601 %	Euribor 3 mois	50 000
<b>Total</b>	<b>33 117</b>			<b>333 000</b>

Le fait qu'une partie de la dette financière de Sanef est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si Sanef décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

La valorisation des caps Sanef à fin décembre 2013 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,226% flat	43 000
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,17% flat	50 000
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,16% flat	25 000
Mi 2014	0	Cap 1,00% E3M à 0,1175% flat	50 000
Fin 2014	1	Cap 1,00% E3M à 0,16% flat	54 000
Mi 2015	18,5	Cap 0,75% E3M à 0,1775% flat	25 000
Mi 2015	18,5	Cap 0,75% E3M à 0,1775% flat	25 000
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>		<b>272 000</b>

Au 31 décembre 2012 :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2012	Taux	Montant Nominal
Mi 2014	17	Cap 1,50% E3M à 0,226% flat	43 000
Mi 2014	30	Cap 1,50% E3M à 0,17% flat	50 000
Mi 2014	12	Cap 1,50% E3M à 0,16% flat	25 000
Mi 2014	19	Cap 1,00% E3M à 0,1175% flat	50 000
Fin 2014	27	Cap 1,00% E3M à 0,16% flat	54 000
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>		<b>222 000</b>

La valorisation des collars Sanef au 31 décembre 2013 est la suivante :

- Collar qualifié d'instrument de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Début 2014	(23)	Collar 2,25% / 0,80% E3M à 0,03% flat	25 000
<b>TOTAL</b>	<b>(23)</b>		<b>25 000</b>

- Collar qui ne répond pas aux critères de qualification d'instruments de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Début 2014	(15)	Collar 2,25% / 0,90% E3M à 0,05% flat	32 000
<b>TOTAL</b>	<b>(15)</b>		<b>32 000</b>

Au 31 décembre 2012 :

- Collars qualifiés d'instruments de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2012	Taux	Montant Nominal
Début 2013	(114)	Collar 2,75% / 1,60% E3M à 0,20% flat	50 000
Fin 2013	(232)	Collar 2,75% / 1,50% E3M à 0,23% flat	25 000
Fin 2013	(232)	Collar 2,20% / 1,50% E3M à 0,176% flat	25 000
Fin 2013	(315)	Collar 2,25% / 1,50% E3M à 0,13% flat	25 000
Fin 2013	(315)	Collar 2,225% / 1,50% E3M à prime nulle	25 000
<i>Début 2014 (*)</i>	<i>(160)</i>	<i>Collar 2,25% / 0,80%</i> <i>E3M à 0,03% flat</i>	<i>25 000</i>
<b>TOTAL</b>	<b>(1 368)</b>		<b>175 000</b>

(\*) : ces collars avaient été contractés avant le 31 décembre 2012 mais n'ont commencé qu'au cours de l'année 2013.



- Collars qui ne répondent pas aux critères de qualification d'instruments de couverture :

(en milliers d'euros) Echéance	Valeur de marché au 31/12/2012	Taux	Montant Nominal
Début 2013	(60)	Collar 2,50% / 1,50% E3M à 0,285% flat	54 000
Début 2013	(78)	Collar 2,50% / 1,50% E3M à 0,216% flat	43 000
Début 2013	(30)	Collar 2,60% / 1,50% E3M à 0,20% flat	32 000
Mi 2013	(386)	Collar 2,60% / 1,50% E3M à 0,2475% flat	50 000
Mi 2013	(386)	Collar 2,26% / 1,50% E3M à 0,12% flat	50 000
Fin 2013	(602)	Collar 2,25% / 1,50% E3M à 0,09% flat	54 000
Fin 2013	(602)	Collar 2,13% / 1,50% E3M à prime nulle	54 000
Début 2014 (*)	(236)	Collar 2,25% / 0,90% E3M à 0,05% flat	32 000
<b>TOTAL</b>	<b>(2 380)</b>		<b>369 000</b>

(\*) : ces collars avaient été contractés avant le 31 décembre 2012 mais n'ont commencé qu'au cours de l'année 2013.

- Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	2013				2012			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dettes à taux variable	(1 730)	1 730	-	-	(1 355)	1 355	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	-	-	-	-	(1 665)	1 218	464	(447)
Dérivés de taux (caps et certains collars) non qualifiés de couverture d'un point de vue comptable	170	(37)	-	-	1 221	(1 886)	-	-

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus mais n'aurait pas eu d'impact sur les capitaux propres en 2013. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe Sanef a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité. L'acquisition du groupe sanef-its technologies en 2012 a cependant accru l'exposition du groupe au risque de change, en particulier envers l'US dollar (USD) et le Canadian dollar (CAD) au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012. Le groupe a mis en place des instruments de couverture (contrats à terme CAD vers EUR) pour un total de 1 925 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2013.

Son endettement financier est libellé exclusivement en euro, à l'exception d'un emprunt de type revolving de 350 milliers d'US dollars. Ses recettes et ses dépenses sont également principalement libellées en euro et réglées dans cette monnaie.

### 3.24.2 Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe Sanef dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	au 31/12/2013	au 31/12/2012
Créances rattachées à des participations	3.15	71 684	71 767
Prêts	3.15	1 697	1 666
Instruments financiers dérivés	3.15	0	33 118
Dépôts et cautionnements	3.15	649	874
Créances clients et autres créances financières	3.16	207 832	198 309
Actifs financiers courants	3.15	12 797	22 235
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.17	379 513	44 278
	<b>Total</b>	<b>674 172</b>	<b>372 247</b>

Au 31 décembre 2013, les créances clients et autres créances représentent 208 millions d'euros d'actifs (198 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2012) et la trésorerie se situe à environ 380 millions d'euros (44 millions d'euros au 31 décembre 2012) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats des dérivés.

### 3.24.3 Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de Sanef (emprunts CNA, BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :

- le ratio dette nette/EBITDA
- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, le groupe Sanef respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2014	403 404						403 404
2015		419 164					419 164
2016			322 762				322 762
2017				325 859			325 859
2018					604 786		604 786
2019						317 363	317 363
2020						255 060	255 060
2021						219 011	219 011
2022						261 393	261 393
2023						358 639	358 639
2024						154 073	154 073
<b>31 décembre 2013</b>	<b>403 404</b>	<b>419 164</b>	<b>322 762</b>	<b>325 859</b>	<b>604 786</b>	<b>1 565 539</b>	<b>3 641 514</b>
<b>31 décembre 2012</b>	<b>437 446</b>	<b>394 429</b>	<b>387 228</b>	<b>337 517</b>	<b>342 809</b>	<b>1 663 088</b>	<b>3 562 517</b>

L'endettement du groupe Sanef ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

<i>(en millions d'euros)</i>		Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1 -2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Passif financiers non dérivés</b>									
Emprunts Financiers		3.21	3 641,5	4 610,2	487,8	90,9	549,5	1 626,9	1 855,1
Avances de l'Etat et collectivités		3.21	17,3	17,3	17,3				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières		3.21	25,0	25,0	25,0				
Dettes fournisseurs		3.22	183,3	183,3	183,3				
Autres dettes courantes		3.22	1,9	1,9	1,9				
<b>Passif financiers dérivés</b>									
Instruments dérivés de taux d'intérêts		3.21	0,0	0,1	0,1				
<b>Total des flux</b>			<b>4 837,8</b>	<b>715,4</b>	<b>90,9</b>	<b>549,5</b>	<b>1 626,9</b>	<b>1 855,1</b>	

## 3.25 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction commerciale n'a eu lieu entre le groupe Sanef et son actionnaire, HIT, ni avec les actionnaires de cette société. Cependant, des opérations de placement de la trésorerie excédentaires ont été effectuées durant l'exercice 2013. Le prêt du groupe Sanef à sa société mère HIT a été intégralement remboursé au 31 décembre 2013 mais il a toutefois généré un montant de 93 milliers d'euros à titre d'intérêts financiers.

Les sociétés mises en équivalences et celles intégrées proportionnellement sont présentées dans la note 3.1.

Au 31 décembre 2013, le groupe a une créance totale de 52,3 millions d'euros : le montant du prêt accordé par le groupe à la société Alis s'élève, intérêts capitalisés compris, à 42,1 millions dont 3,1 millions d'euros de TVA (34,9 millions d'euros au 31 décembre 2012) au taux d'intérêt de 6%. Le groupe a également une avance actionnaire de 7,4 millions d'euros au taux d'intérêt de 7% (7 millions d'euros au 31 décembre 2012) ainsi que des créances d'exploitation pour 1,9 millions d'euros hors taxe (soit 2,6 millions TTC) au 31 décembre 2013 (contre 2,1 millions d'euros HT et 2,8 millions d'euros TTC au 31 décembre 2012) remboursable par montant fixe de 176,4 milliers d'euros par an jusqu'en 2028.

Au 31 décembre 2013, le groupe Sanef a une créance de 19,4 millions d'euros auprès de la société A'Lienor (18,5 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par Sanef et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2013 ou qui sont à la clôture membre du Comité Exécutif ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)	2013	2012
Rémunérations	3,2	2,4
Charges sociales patronales	1,4	1,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,2	0,2
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions (*)	0,0	0,1

(\*) charge de l'année constatée conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondé sur des actions » - cf note 2.15.

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4,8 millions d'euros en 2013 (3,7 millions d'euros en 2012). Les indemnités de fin de contrat de travail pour l'exercice 2012 sont incluses dans les rémunérations et charges sociales patronales.

Au cours de l'exercice 2013 un montant de 244 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence (249 milliers d'euros pour l'exercice 2012).

3.26 *Agrégats financiers*

Les agrégats financiers sont présentés par contribution des secteurs aux états financiers consolidés du groupe Sanef.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Sanef	Sapn	Sea14	Sous-total: sociétés concessionnaires	Autres	GRUPE SANEF
<b>C.A. hors construction</b>	1 101 348	365 946	-	<b>1 467 294</b>	85 974	<b>1 553 268</b>
<b>EBITDA</b>	757 715	256 127	554	<b>1 014 396</b>	9 984	<b>1 024 380</b>
<b>Marge d'EBITDA (en %)</b>	68,8%	70,0%	N/A	<b>69,1%</b>	11,6%	<b>65,9%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	530 307	148 575	554	<b>679 436</b>	4 038	<b>683 474</b>

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et provisions.

3.27 *Événements postérieurs à la clôture de l'exercice*

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

PHM-AEC  
118, rue de Tocqueville  
75017 Paris

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **SANEF**

Société Anonyme

30, boulevard Gallieni  
92130 Issy-les-Moulineaux

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2013

PHM-AEC  
118, rue de Tocqueville  
75017 Paris

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **SANEF**

Société Anonyme

30, boulevard Gallieni  
92130 Issy-les-Moulineaux

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2013

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SANEF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.7.1 et 2.17 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent le traitement comptable retenu par le Groupe pour la comptabilisation et le maintien à niveau des immobilisations concédées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 3.13 et 3.19 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

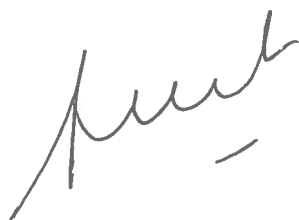
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

PHM-AEC



Philippe MOURARET

Deloitte & Associés



Francisco SANCHEZ